



**FICHE D'INSCRIPTION 2023-2024**  
(du 01/09/2023 au 31/08/2024)

**JEUNES**

Inscription le :	Visa accueil	Visa trésorier	Visa secrétaire

**RENSEIGNEMENTS**

Nom :	Prénom :		
Date de naissance :	Sexe	Homme <input type="checkbox"/>	Femme <input type="checkbox"/>
Téléphone fixe :	Portable :		
E-Mail :	Profession :		
Adresse :			
Cde postal :	Ville :		
Classement :	Meilleur classement obtenu :		
Niveau de jeu :	Numéro de licence :		

JEUNES (nés en 2006 ou après)		TARIF	Licence FFT 2024 OBLIGATOIRE	MONTANT (entourez la case correspondante)
BABY TENNIS 3-4 ANS	45 mn x 28 séances	100 €	12 €	112 €
GALAXY 5-6 ANS	1h15 x 28 séances + Plateaux	145 €	12 €	157 €
	2 x 1h15 x 28 séances + Plateaux	253 €	12 €	265 €
GALAXY 7-10 ANS	1h30 x 28 séances + plateaux	190 €	22 €	212 €
	2 x 1h30 x 28 séances + plateaux	320 €	22 €	342 €
GROUPE AVENIR CLUB 7-10 ANS (sur détection de l'équipe enseignante)	2 x 1h30 (4 élèves maximum par groupe)	400 €	22 €	422 €
JEUNES 11-17 ANS	1h30 x 28 séances + matchs libres	190 €	22 €	212 €
	2 x 1h30 x 28 séances + matchs libres	320 €	22 €	342 €
CENTRE D'ENTRAÎNEMENT 11-17 ANS (sur détection de l'équipe enseignante)	2 x 1h30 (4 élèves maximum par groupe)	400 €	22 €	422 €
REDUCTION PAR ENFANT A PARTIR DU 2EME INSCRIT A L'ECOLE DE TENNIS		-40 €		-40 €
COTISATION SCOLAIRE HORS ECOLE DE TENNIS		60 €	22 €	82 €
PARA TENNIS + 28 séances de 1h		148 €	22 €	170 €

\* L'adhésion au Club est obligatoire pour l'inscription aux cours et entraînements

\*\* La cotisation Parent permet de jouer en réservant le week-end et pendant les vacances scolaires avec son enfant régulièrement inscrit à l'école de tennis du Club (Formule n'autorisant pas les autres activités du Club)

PAIEMENTS		DETAILS		
	BANQUE	N°	MONTANT	DATE DE DEBIT
CARTE BANCAIRE				
CHEQUE				
POSSIBILITE OFFERTE DE PAIEMENT EN 3 FOIS SANS FRAIS				
EN ESPECES				

## DISPONIBILITES (Ecole de Tennis et/ou Cours Adultes)

Lundi	
Mardi	
Mercredi	
Jeudi	
Vendredi	
Samedi matin	

Je soussigné,

--	--

Agissant en qualité de représentant légal de :

- Reconnais que l'adhésion au BOURGES TENNIS CLUB, entraîne de fait l'acceptation de son règlement intérieur et des règlements de la Fédération Française de Tennis (FFT)

- Reconnais avoir conscience des risques inhérents à la pratique sportive, et pris connaissance des garanties d'assurances proposées avec la licence FFT.

- Reconnais avoir été averti de l'intérêt à souscrire des garanties complémentaires à celles proposées par la FFT, afin de bénéficier d'une meilleure indemnisation en cas de dommage corporel.

Par ailleurs, les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au BOURGES TENNIS CLUB et à la FFT, ses Ligues et ses Comités Départementaux. Ces données sont nécessaires à l'organisation des activités du Club (gestion des membres), mais également à la FFT (licences, organisation des compétitions, lettres d'informations, ...), ainsi qu'aux Ligues et aux Comités Départementaux.

Conformément à la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit pour obtenir la communication des informations vous concernant, vous pouvez vous adresser à la FFT à l'adresse suivante :

**FFT Service Organisation et Systèmes d'Informations**  
**2, Avenue Gordon BENNETT**  
**75 116 PARIS**

- Autorise le BOURGES TENNIS CLUB à utiliser l'image de la personne objet de la présente fiche sur tout type de support, à usage de sa communication interne et/ou externe.

OUI / NON

### Certificat médical

La délivrance ou le renouvellement d'une licence sont subordonnés à la présentation, selon le cas, d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive ou d'une simple attestation.

### La délivrance d'une licence à une personne mineure

Lors de la demande d'une licence et si vous êtes mineur, il convient de présenter une attestation, signée des personnes exerçant l'autorité parentale, précisant que chacune des rubriques du questionnaire de santé spécifique aux mineurs a donné lieu à une réponse négative.

Dans l'hypothèse où une des rubriques du questionnaire donnerait lieu à une réponse positive, un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication de l'une ou plusieurs des disciplines concernées datant de moins de six mois devra être produit.

Nouveau : Directement sur l'application ou le site internet Ten'Up, vous pouvez charger et transmettre votre certificat médical à votre club ou répondre au questionnaire de santé (accessible une fois connecté à votre compte)

<b>Obtenir sa licence</b>	Afin d'obtenir votre licence, vous devez suivre la procédure suivante :	
1. Fournir selon le cas un certificat médical daté de moins d'un an autorisant la pratique du sport, en compétition ou non ou une attestation.	2. Le présenter ou l'envoyer au club.	3. Votre licence vous est alors envoyée par mail et sera disponible dans Ten'Up, avec la mention : « hors compétition » ou « compétition autorisée ».

DATE ET SIGNATURE :